



SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 19 septembre 2008

Monte-Carlo, le 19 septembre 2008.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Société des Bains de Mer ont été tenues ce vendredi 19 septembre au Sporting d'Hiver à Monte-Carlo, en présence des membres du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

Approbation des comptes de l'exercice 2007/2008, fixation du dividende et perspectives

Le dividende proposé, qui sera mis en paiement à compter du 10 octobre 2008, a été approuvé : il sera de 11 € par action, soit + 57 % par rapport à 2007. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 30 septembre 2008.

Commentant l'exercice 2007/2008 écoulé et les perspectives futures, Jean-Luc Biamonti, Président du Conseil d'Administration, a rappelé : "L'ensemble des secteurs d'activité du Groupe ont enregistré des performances historiques au titre de 2007/2008, tant pour les jeux - dont le chiffre d'affaires, depuis deux années sociales, fait apparaître un bon équilibre entre jeux de table et appareils automatiques - que pour l'hôtellerie qui a connu une forte progression de son résultat opérationnel. Ces excellentes performances ne doivent pas faire oublier que la conjoncture économique s'est récemment détériorée dans nos principaux marchés (Europe occidentale et Etats-Unis). L'exercice en cours laisse apparaître déjà un certain ralentissement qui doit nous inciter à une vigilance accrue sur notre structure de coût sans pour autant sacrifier les efforts marketing et les investissements nécessaires au développement de la Société."

Le Président a par ailleurs rappelé que la Société entendait poursuivre la mise en valeur systématique de son patrimoine immobilier et créer de nouveaux actifs susceptibles de diversifier les sources de revenus de la Société et de contribuer à améliorer sa performance. Ainsi, dans le cadre de la signature récente de l'Ordonnance Souveraine définissant les règles d'urbanisme à appliquer aux bâtiments du Quartier des Spélugues – qui inclut le secteur connu comme le Carré d'Or - le Groupe pourra réaliser des appartements de haut standing avec service hôtelier, en lieu et place de l'ancien Hôtel Balmoral acquis en 2005, ainsi qu'un projet majeur sur le site du Sporting d'Hiver sur la Place du Casino, permettant de créer davantage d'espaces pour des boutiques de marques internationales, des bureaux et des appartements de luxe qui bénéficieront de tous les services de l'Hôtel de Paris voisin. Ces réalisations ont également pour objectif de fidéliser une clientèle de haut niveau qui ne manquera pas de contribuer à la pérennisation des activités traditionnelles de la Société, tels les jeux de table.

Sont également prévus à l'Hôtel Hermitage la création d'une salle de conférence et la surélévation de l'Aile Midi sur deux niveaux.

Renouvellement de deux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a également renouvelé les mandats de deux membres du Conseil d'Administration, M. Jean-Luc Biamonti et M. Jean-François Prat, pour une durée de six ans.

Division du nominal de l'action

L'Assemblée Générale a par ailleurs approuvé la division du nominal de l'action par 10 (soit une multiplication par 10 du nombre d'actions en circulation), afin de ramener la valeur de l'action à un niveau comparable aux autres valeurs de la cote. Cette division devrait avoir un effet favorable sur la liquidité du titre et permettra une meilleure accessibilité de l'action. La division devrait être effective dans le courant du trimestre prochain.

Participation du personnel à la vie de l'entreprise

Enfin, l'Assemblée Générale a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital dûment autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2007, qui s'est traduite par la création de 3 294 actions attribuées aux salariés, à l'ancien nominal de 10 €

Désireuse de renforcer l'association du personnel à la marche de l'entreprise et devant l'intérêt manifesté par celui-ci à l'occasion des augmentations précédentes, la Société a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital dans des conditions similaires aux précédentes, en attribuant à chaque membre du personnel le droit de souscrire vingt actions de la Société à son nouveau nominal de 1 € lorsque la division du nominal sera effective.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187